

RAPPORT DE VÉRIFICATION



OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY
A l'attention de : OUEST UP

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification avant mise ou remise en service

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp placement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	TOYOTA		Atelier entreprise	3		

Adresse d'intervention :
OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY

Mission réalisée le 04/08/25

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 92310/25/11893

Date du rapport : 05/09/2025

N° d'affaire : 250692310000081/28000

Désignation : 29_ST DIVY_OUEST UP_LEVAGE_BDC 2025-Vérification générale périod

N° intervention : 92310250900000000327



Présence d'observation(s)

Références Client :

Site : C2575

2.1.3.0 - EDT891321

Agence Équipements Brest

Pôle Eqts Bretagne - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 180 Rue de Kerervern - ZAC de Kergaradec III

Résidence Samarkand - 29490 GUIPAVAS

Tél. : (+33)2.98.41.37.90

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyanecourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : **M JEGOU Ronan**

Nombre de pages : 5



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M.SOREL Yann.

Un rapport provisoire a été remis sur place à M.SOREL Y.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M.SOREL

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- l'examen du montage et d'installation pour les équipements installés à demeure ;
- par des épreuves pour les appareils ou accessoires de levage concernés.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	6 FGF 18
Numéro de série	6FGF18-10651
Année de fabrication	1995
Marquage	CE

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	3700
Configuration	Mât double
Source d'énergie	Thermique
Équipement de préhension ou de support de charge	Retourneur
Repère de l'équipement de préhension	GRIPTECH DF25-211 N° SERIE: 195072
Suspentes	Chaîne à mailles jointives de 4X3 au pas de 15,875 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	A hauteur de 3700mm : 900kg Cdg de 500 mm. 810kg Cdg de 600 mm.

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à clé amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore et lumineux

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents

Affaire n° : 250692310000081/28000 / Référence du rapport : 92310/25/11893

Nature de la mission : Vérification avant mise ou remise en service

Lieu de vérification : OUEST UP

nécessaires à la vérification	
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Atelier entreprise

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1250 kg et 1100 kg.
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	CDG de 600 mm

6. CONDITIONS DE REALISATION DES EPREUVES

Origine des coefficients d'épreuves	Réglementation " CE ", par défaut de communication de ceux éventuellement définis par le fabricant
Coefficient d'épreuves statiques	1,25
Coefficient d'épreuves dynamiques	1,1

7. EPREUVE STATIQUE

Charge d'épreuve	1250 kg
Durée	1 Heure.
Positionnement(s) de l'équipement et/ou de la charge	A Cdg de 600 mm et hauteur de 3,3 m.
Déformation mesurée (mm)	0
Déformation après dépose	0

8. EPREUVE DYNAMIQUE

Charge d'épreuve	1100 kg.
Positionnement(s) de l'équipement et/ou de la charge	A Cdg de 600 mm.
Configuration de l'équipement (portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Tous mouvements sauf rotation.

9. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Châssis - Ossature - Structure - Porteur / Assemblages - Liaisons - Fixations	04/08/2025 - Déjà signalé : Non Une des fixations de la bouteille de gaz est défectueuse. Réparer la fixation. 	1
Energie thermique / Bouteille de gaz	04/08/2025 - Déjà signalé : Non Le flexible de raccordement de la bouteille de gaz a dépassé sa date de péremption (indiquée dessus). Remplacer la canalisation souple de raccordement de la bouteille de gaz.	2

Eléments vérifiés	Observations	N°
		
Alerte, signalisation et éclairage (accès, circulation et travail) / Avertisseur sonore et/ou lumineux	04/08/2025 - Déjà signalé : Non L'avertisseur sonore est défectueux. Réparer le dispositif d'avertisseur sonore.	3

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulière de vérification ».

La vérification a porté sur :

- l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants¹, dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de notre vérification ;
- l'examen du montage et d'installation pour les équipements installés à demeure ;
- les essais en charge et les épreuves statiques et dynamiques lorsque les équipements de travail sont concernés ;

La vérification ne comporte pas l'examen d'adéquation des équipements.

Accès installés à demeure	Equipement pneumatique
Accès au(x) poste(s) de conduite	Equipements pneumatiques
Accès au(x) support(s) de l'appareil	Liaisons et raccordements
Autres accès pour entretien, vérification	Pression
Chemin de roulement - Supports	Filtres / Echappements
Voie de roulement, rails	Equipement thermique
Poteaux, corbeaux, potence, ancrages	Moteur
Assise, scellement, réaction aux appuis	Réservoir de carburant
Butoirs, amortisseurs	Bouteille de gaz
Ancrages , amarrage , haubannage	Protection des éléments mobiles du moteur
Mise à la terre de la voie	Protection contre les brûlures (échappement, ...)
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	Poste(s) de conduite
Assemblages, liaisons, fixations	Implantation
Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	Constitution, fixations, plancher
Mâts, flèche, contre flèche	Protection contre les chutes de hauteur
Plaque de dérive	Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS, ...)
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, ...)	Protection contre les risques mécaniques
Chasse-objets ou dispositif équivalent	Plate-forme rabattable
Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
Lests ou contrepoids	Extincteur en cabine ou sur l'appareil
Mécanismes	Siège et ceinture de sécurité
Groupes motoréducteurs	Chauffage - Éclairage
Systèmes vis/écrou	Organes de service
Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	Organe de mise en marche
Autres organes de transmission et d'accouplements	Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail
Freins des mouvements concourant au levage	Organe(s) d'arrêt d'urgence
Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	Dispositif limitant l'utilisation
Autres freins ²	Poste de dépannage ou de sauvetage
Organes mobiles de transmission et leurs protections	Commandes à distance
Mécanisme de réglage d'assiette	Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
Suspentes - Tambours - Poulies	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)
Moufles – crochets – Linguets de sécurité	Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
Fourche, Godet, pince, éperon, potence, grappin	Avertissements / consignes
Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	Dispositifs de sécurité
Supports de charge	Dispositifs contrôlant la descente des charges (limiteurs de course, de relevage, d'orientation, dispositifs anticollision, dispositifs parachutes, ...)
Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs limitant les mouvements de l'appareil
Autres dispositifs de préhension	Contrôle de dévers, d'inclinaison / synchronisation
Dispositif lié à la défaillance d'énergie	Système anticollision ou équivalent
Equipement électrique	Limiteur/indicateur de charge / moment / capacité
Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)	Dispositifs de sécurité spécifiques ²
Equipements électriques	Dispositifs d'isolation et de dissipation des énergies
Liaisons et raccordements	Eclairage incorporé à l'appareil
Interconnexion des masses métalliques	
Equipement hydraulique	
Equipements hydrauliques	
Liaisons et raccordements	
Niveaux / Pression	
Filtres	

1 La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

2 La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.